

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRÆCHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Brussels, April 1979

COMMUNITY-INDIA RELATIONS

The Commission has asked the Council for authorisation to open negotiations for a Commercial and Economic Cooperation Agreement with India to replace the present EEC-India Commercial Cooperation Agreement. The Commission is convinced that it would be politically and economically advantageous to respond favourably to India's expressed wish for a broader-based and more dynamic relationship with the Community. This conviction takes account of India's leading position in the Third World as well as the country's attainments in the industrial and scientific fields and its economic potential.

The present agreement was signed in December 1973 and came into force on 1 April 1974 for a period of 5 years, which has been tacitly extended for a further year. It was the first agreement with any non-associated developing country embodying the concept of commercial cooperation, including economic cooperation linked with trade. The idea of negotiating a wider agreement was first put forward during the visit of the Prime Minister of India, H.E. Shri Morarji Desai to the Commission in June 1978. In October 1978 the Indian Government sent a note verbale confirming its interest in this suggestion and indicating the ways in which it would like to see the 1973 agreement modified or improved. Exploratory talks between the Commission and the Indian Mission to the Communities were held in December 1978 and January 1979 in order to clarify the Indian proposals.

The main improvements sought by the Indian Government are to extend economic cooperation beyond those areas specifically linked to trade as in the present agreement, to bring in scientific and technological cooperation and to extend the competence of the Joint Cooperation Commission to include the coal and steel sectors. In addition there should be provision for consultations on both bilateral and multilateral issues in all the trade and economic fields.

Outline of the new agreement

The new agreement which the Commission is proposing to the Council would be designed to establish a framework for commercial and economic cooperation between the European Economic Cooperation and India. A separate protocol would extend the provisions of the agreement to the ECSC.

As regards commercial cooperation, the new agreement would contain similar provisions to those of the existing agreement. Under the heading of economic cooperation, the two parties would agree to promote increased participation in their respective industrial development. Given the evolutionary nature of the agreement, no area of economic co-operation would be ruled out in advance, the two parties agreeing to use the Joint Commission as the instrument for exploring practical possibilities of cooperation.

The Joint Commission, in addition to promoting and supervising the various cooperation activities envisaged under the new agreement, would ensure the proper functioning of any sectoral agreements between the two parties, and promote a forum for consultations on trade or economic problems.

#### Economic background

The main aim of the 1973 Commercial Cooperation Agreement was to promote the development and diversification of trade between India and the Community. In fact the Community's trade with India has developed faster than total trade in spite of the impact of increased petroleum prices. Community imports from India have risen from 0.77% of total imports in 1973 to an estimated 0.93% in 1978, while exports have risen from 0.84% in 1973 to just over 1% in 1978, largely due to a 30% increase in 1978 following India's import liberalisation measures. There has also been a significant diversification in the Community's imports from India, the proportion of manufactured goods having risen from 54.7% in 1973 to 62.3% in 1977, including a 300% increase in India's exports of engineering products.

India's domestic economic situation has also improved considerably over the last few years. Recent achievements in the modernisation of agriculture have gone a long way to solving the country's food problem and removed one of the constraints on its development strategy. India now has an industrial base of considerable diversity, whose technological achievements are backed up by a well-endowed scientific research establishment. The non-traditional industries, though they grew up behind protective barriers, have now begun to compete successfully on third markets, particularly in the Middle East with the aid of skilled workers from India, whose remittances have contributed to the recent dramatic improvement in India's balance of payments. This in turn has enabled the Government to embark on a substantial liberalisation of imports of capital goods, industrial raw materials and components, while discouraging the export of mass-consumption items such as edible oils, sugar, vegetables and rice.

India is now on the threshold of a new phase of economic development which should provide increased opportunities for cooperation in all economic fields with the Community.

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHER GRUPPE  
POKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, avril 1979

**RELATIONS COMMUNAUTE-INDE**

La Commission a demandé au Conseil l'autorisation d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion avec l'Inde d'un accord de coopération commerciale et économique destiné à remplacer l'accord actuel de coopération commerciale entre l'Inde et la Communauté. La Commission est convaincue qu'il serait politiquement et économiquement avantageux de répondre favorablement au désir exprimé par l'Inde d'établir avec la Communauté des relations plus dynamiques reposant sur une base plus large. Cette conviction tient compte de la position dominante de l'Inde dans le Tiers monde, de ses réalisations dans les domaines industriel et scientifique et de son potentiel économique.

L'accord actuel a été signé en décembre 1973 et est entré en vigueur le 1er avril 1974 pour une période de 5 ans qui a été tacitement prolongée d'une année. C'est le premier accord avec un pays en développement non associé; il est un exemple concret de coopération commerciale élargie à la coopération économique liée aux échanges. L'intention de négocier un accord plus large a été suggérée pour la première fois au cours de la visite du Premier ministre indien M. Shri Morarji Desai à la Commission en juin 1978. En octobre 1978, le gouvernement indien a envoyé une note verbale confirmant son intérêt pour cette suggestion et indiquant les voies suivant lesquelles il aimerait voir modifier et améliorer l'accord de 1973. Des conversations exploratoires entre la Commission et la mission indienne auprès des Communautés ont eu lieu en décembre 1978 et en janvier 1979 en vue de clarifier les propositions indiennes.

Les principales améliorations demandées par le gouvernement indien sont l'extension de la coopération économique au-delà des domaines spécifiquement liés aux échanges comme dans l'accord actuel, l'inclusion de la coopération scientifique et technologique et l'élargissement des compétences de la Commission mixte de coopération qui engloberaient les secteurs du charbon et de l'acier. En outre, des dispositions devraient prévoir des consultations tant pour les problèmes bilatéraux que multilateraux, dans tous les domaines commerciaux et économiques.

**Schéma du nouvel accord**

Le nouvel accord proposé par la Commission au Conseil définit un cadre de coopération commerciale et économique entre la Communauté économique européenne et l'Inde. Un protocole séparé étendra les dispositions de l'accord à la CECA.

En ce qui concerne la coopération commerciale, le nouvel accord comportera des dispositions semblables à celles du présent accord. En matière de coopération économique, les deux parties conviendront de promouvoir une participation renforcée à leur développement industriel respectif. Etant donné le caractère évolutif de l'accord, aucun domaine de la coopération économique ne sera exclu d'emblée, les deux parties convenant d'avoir recours à la Commission mixte pour explorer les possibilités pratiques de coopération.

La Commission mixte, déjà chargée de promouvoir et de superviser les différentes activités de coopération envisagées dans le cadre du nouvel accord, garantira le bon fonctionnement de tout accord sectoriel entre les deux parties et prévoira les consultations relatives aux problèmes commerciaux ou économiques.

Contexte économique

Le principal objectif de l'accord de coopération commerciale de 1973 était de promouvoir le développement et la diversification des échanges entre l'Inde et la Communauté. En fait, les échanges de la Communauté avec l'Inde se sont développés plus rapidement que l'ensemble des échanges commerciaux, en dépit de l'impact de l'augmentation des prix du pétrole.

Les importations de la Communauté en provenance de l'Inde sont passées de 0,77 % en 1973 à un taux estimé de 0,93 % de l'ensemble des importations en 1978 cependant que les exportations sont passées de 0,84 % en 1973 à un peu plus de 1 % en 1978, grâce surtout à un accroissement de 30 % intervenu en 1978 à la suite des mesures de libération des importations adoptées par l'Inde. Les importations de la Communauté en provenance de l'Inde se sont aussi beaucoup diversifiées, la proportion des produits manufacturés étant passée de 54,7 % en 1973 à 62,3 % en 1977, y compris un accroissement de 300 % des exportations indiennes de produits industriels.

La situation économique intérieure de l'Inde s'est aussi considérablement améliorée au cours des dernières années. Les réalisations récentes concernant la modernisation de l'agriculture ont largement contribué à résoudre le problème alimentaire du pays, supprimant ainsi l'une des entraves à sa stratégie de développement. L'Inde dispose aujourd'hui d'une base industrielle très diversifiée dont les réalisations technologiques s'expliquent par le développement remarquable de la recherche scientifique au niveau national. Les industries non traditionnelles qui se sont pourtant développées à l'abri de barrières de protection ont aujourd'hui commencé à se révéler compétitives sur les marchés du Tiers monde, notamment au Proche-Orient, grâce à l'aide de travailleurs indiens qualifiés dont les envois de fonds ont d'ailleurs contribué à l'amélioration spectaculaire récente de la balance indienne des paiements. En retour, cela a permis au gouvernement d'entreprendre une libération importante des importations de bien d'équipements, de matières premières industrielles et de composants tout en décourageant l'exportation d'articles de consommation de masse tels que les huiles comestibles, le sucre, les légumes et le riz.

L'Inde se trouve aujourd'hui au seuil d'une nouvelle phase de développement économique qui devrait offrir dans tous les secteurs économiques de nouvelles possibilités de coopération avec la Communauté.